



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 24 MARS 2006**

Le 24 mars 2006 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM FOURIER -I. COIGNET - BOUCARD -MAZEL - GRANDJEAN - TALON - Adjoints au Maire

Mmes et MM. FRANCE - S. COIGNET - V. BRIFFAUX - P. FOURIER - V. BESNIER - VIALAS - GUERRIER - NEVEU - Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

Monsieur BOUGOUIN a donné pouvoir à Monsieur BESNIER

Monsieur RIDOLCE a donné pouvoir à Madame BOUCARD

Madame DUBOIS a donné pouvoir à Madame COIGNET

Madame KRUIK a donné pouvoir à Madame FOURIER

Monsieur JOUVENCEAU a donné pouvoir à Monsieur TALON

Madame JOUVENCEAU a donné pouvoir à Monsieur GRANDJEAN

Monsieur BRIFFAUX a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX

Madame GAY a donné pouvoir à Monsieur VIALAS

Madame GODARD a donné pouvoir à Madame GUERRIER

Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur NEVEU

Absents : Mme GAUTIER - M. MARTINEZ

**Secrétaire de séance** : Madame FOURIER

**Point n° 1 : Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2006**

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2006 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes :

Au point n° 1 : Monsieur BESNIER souligne que la remarque concernant le pouvoir de Monsieur COIGNET a été formulée par Monsieur VIALAS.

Au point n° 2 : Vote du compte administratif 2005 : 19 voix pour et 6 abstentions (Mmes Gay, Godard, Guerrier, M. Robert avec pouvoir de M. Neveu, M. Vialas)

Vote des budgets annexes : Eau potable : à l'unanimité et Assainissement : à l'unanimité

Au point n° 5 : Convention Ville de bouffémont/Hair du temps : Une franchise de loyer sera appliquée du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2006

**Point n° 2 : Budget 2006**

Monsieur GRANDJEAN présente le budget 2006 qui fait suite au débat d'orientation budgétaire et au vote du compte administratif 2005.

Il commente, par article, les dépenses et les recettes des sections fonctionnement et investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	978,681.00		978,681.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2,696,400.00		2,696,400.00
014	Atténuation de produits	8,052.00		8,052.00
60	Achats et Var. des stocks			
65	Autres Ch. de gestion courante	450,229.00		450,229.00
656	Fr. de Fonct. des Gpes d'élus			
66	Charges financières	119,726.00		119,726.00
67	Charges exceptionnelles	5,000.00		5,000.00
68	Dot. aux Amort. et Prov.		233,911.00	233,911.00
71	Prod. stockée (ou destockage)			
022	Dépenses imprévues	160,394.00		160,394.00
023	Virement à la section d'inv.		339,178.00	339,178.00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>4,418,482.00</b>	<b>573,089.00</b>	<b>4,991,571.00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4,991,571.00</b>

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		850.00	850.00
15	Prov. pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées	286,824.00		286,824.00
18	Cpte de liaison: Affectation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équip. versées			
21	Immobilisations corporelles			
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>2,093,670.34</b>		<b>2,093,670.34</b>
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. & Cré. Ratt. à des Part.			
27	Autres Immo. Financières			
28	Amortissements des Immo.			
29	Prov. pour Dép. des Immo.			
39	Prov. pr Dép. Sto. et en-cours			
481	Ch. à répartir sur pls Ex.			
49	Prov. pr Dép. des Cptes de 1/3			
59	Prov. pour Dép. des Cptes Fin.			
010	Stocks Stocks			
020	Dépenses imprévues	192,106.00		192,106.00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>2,572,600.34</b>	<b>850.00</b>	<b>2,573,450.34</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3,734,655.90</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	100,000.00		100,000.00
60	Achats et Var. des stocks			
70	Prod. Serv.Dom. ventes Div.	301,600.00		301,600.00
71	Prod. stockée (ou destockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	1,869,000.00		1,869,000.00
74	Dotations et participations	2,258,618.00		2,258,618.00
75	Autres Prod. de Gest. Courante	100,600.00		100,600.00
76	Produits financiers	8,720.07		8,720.07
77	Produits exceptionnels	180,000.00	850.00	180,850.00
78	Rep. sur Amort. et Prov.			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		4,818,538.07	850.00	4,819,388.07
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				172,182.93
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				4,991,571.00

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds divers et réserves (sauf 1068)	117,000.00		117,000.00
13	Subventions d'investissement	426,590.95		426,590.95
15	Prov. pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	1,152,000.00		1,152,000.00
18	Cpte de liaison: Affectation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équip. versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. & Cré. Ratt. à des Part.			
27	Autres Immo. Financières	260,000.00		260,000.00
28	Amortissements des Immo.		233,911.00	233,911.00
29	Prov. pour Dép. des Immo.			
39	Prov. pr Dép. Sto. et en-cours			
481	Ch. à répartir sur pls Ex.			
49	Prov. pr Dép. des Cptes de 1/3			
59	Prov. pour Dép. des Cptes Fin.			
010	Stocks Stocks			
021	Virement de la section fonct.		339,178.00	339,178.00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		1,955,590.95	573,089.00	2,528,679.95
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORT OU ANTICIPE</b>				
				+
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>				1,205,975.95
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				3,734,655.90

**Remarques section fonctionnement :**

Monsieur NEVEU demande des précisions concernant la subvention versée à ACTU.

Monsieur GRANDJEAN explique qu'il s'agit d'une cotisation relative au logiciel CIVITAS. Cette adhésion permet d'obtenir des formations à des prix préférentiels.

Monsieur VIALAS souhaite connaître la définition des travaux compris dans le nouveau contrat d'entretien du cimetière.

Monsieur MAZEL donne des détails sur la prestation d'entretien des espaces verts du cimetière qui comprend :

Gazon : tonte, entretien divers de toutes les bordures des allées, massifs haies et traitement anti-mousse et désherbant sur allées, aires gravillonnées et voiries diverses.

Massifs arbustes : bêchage, binage du sol, taille et traitement des arbustes et des haies.

Arbres : bêchage et binage des jeunes arbres, traitement et enlèvement des feuilles mortes

Nettoyage des voiries et aires gravillonnées. Ramassage des papiers et détritiques à chaque intervention.

Madame GUERRIER demande des explications sur le poste du Personnel.

Monsieur GRANDJEAN précise que les mouvements opérés sur ce poste comprennent : un congé de maternité et une mise en disponibilité pour lesquels le recours à la prestation de Tremplin 95 a été nécessaire. De plus, suite au départ en retraite d'un agent, il convient de souligner la réorganisation du service reprographie communication.

### **Remarques section investissement :**

En ce qui concerne le Contrat Régional, Monsieur VIALAS demande quelle est la part des travaux qui sera réalisée en 2006.

Monsieur BESNIER propose à Monsieur VIALAS de consulter le tableau financier et échéancier présenté au Conseil Municipal de décembre 2005. Il rappelle que la première opération concerne le Centre de Loisirs Maternel. Il précise, qu'après renseignement pris auprès de la Région, le dossier du Contrat Régional est inscrit à la commission régionale du mois de juillet 2006.

Monsieur MAZEL regrette les délais pris par la Région et fait remarquer que ce dossier sera malheureusement instruit avec 3 mois de retard.

Monsieur NEVEU demande en quoi consiste le projet d'aménagement de l'allée de la Gare.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la réalisation d'allées piétonnes le long d'un espace vert, de l'installation d'une aire de jeux dans le renforcement du bâtiment ISBA avec des aménagements urbains. Ce projet a pour objectif de permettre à ce quartier de gagner en luminosité.

Madame FOURIER complète par l'idée d'aménager une piste cyclable.

Enfin, Monsieur le Maire se réjouit qu'à la fin de cet exercice budgétaire l'ensemble des bâtiments communaux soient rénovés et sécurisés.

Monsieur GRANDJEAN remercie le service comptabilité pour le travail accompli dans la préparation budgétaire et notamment Madame DEHAVANNE. Il ajoute que les documents budgétaires sont à disposition en mairie.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 6 voix contre (M. Vialas avec pouvoir de Mme Gay - Mme Guerrier avec pouvoir de Mme Godard - M. Neveu avec pouvoir de M. Robert) adopte les sections fonctionnement et investissement du budget 2006.

### **Point n° 3 : Vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire souligne la stabilité des taux des impôts directs locaux qui restent inchangés pour l'année 2006, à savoir :

Taxe d'habitation	15,90 %
Taxe foncière (bâti)	20,69 %
Foncier (non bâti)	50,56 %

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 6 abstentions (M. Vialas avec pouvoir de Mme Gay - Mme Guerrier avec pouvoir de Mme Godard - M. Neveu avec pouvoir de M. Robert) décide de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2006.

### **Point n° 4 : Subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux diverses associations, par secteur, prévue pour 2006

<b>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES</b>	<b>Montant/EURO</b>
A.G.B.	750,00
A.P.E.E.P.	265,00
A.P.E.E.P. Lycée George Sand	70,00
ADREC	100,00
AMAD	2.000,00
Amicale du personnel communal Bouffémont	26.000,00
Amis cyclos Bouffémont	50,00
AREFO	300,00
Association des paralysés de France (A.P.F.)	500,00
Association sportive collège de Bouffémont	150,00
Association Sportive Pendragons flag	500,00
Avenir de Bouffémont	1 000,00
BAC Basket. Bouffémont	2 000,00
BAC Foot Bouffémont	6 000,00
BAC Judo Bouffémont	5.500,00
BAC Pétanque. Bouffémont	1.00,00
Badminton	500,00
BVAC Volley. Bouffémont	600,00
C. C. A. S.	33.740,00
Caisse des Ecoles	80.000,00
Cercle nautique 95	500,00
Club évolution gym. Bouffémont	4.000,00
Club Performances	200,00
Courtoise Compagnie	150,00
Croix rouge Française	50,00
D.D.E.N.	70,00
Défense des locataires de la SA HLM AOTEP	600,00
F.C.P.E.	150,00
F.C.P.E. Collège Bouffémont	115,00
F.C.P.E. Lycée Domont	70,00
FNACA	260,00
Frères des hommes	300,00
Groupe Episode - Théâtre Bouffémont	250,00
IME-CMPP Eaubonne	480,00
Insertion 95	1 500,00
Jardins familiaux	200,00
Karaté club Bouffémont	1.500,00
La Galoche Bouffémontoise	200,00
La sarabande - Chorale	400,00
L'Arbre	3.000,00
L'Espoir	80,00
Les forgerons de l'épée. Bouffémont	200,00
Mission Locale Deuil la Barre	4.140,00
Office Municipal de la Culture-OMCA-Bouffémont	43.000,00
Office Bouffémontois des Sports-OBS -	20 000,00
Photo ciné club Bouffémont	500,00
Réseaux de savoirs réciproques	150,00
Restos du Cœur	400,00
Secours populaire français	1.300,00
Tennis club. Bouffémont	1.500,00
Tremplin 95	400,00
UNAFAM	150,00
Vie libre	200,00
Autour de Léonardo spectacle	1.000,00
Projet Association pour Rénovation de l'Eglise	2.500,00
Provision Secteur SPORT	250,00
Provision Secteur Culture	400,00
Provision Secteur Social	2.540,00
<b>TOTAL</b>	<b>253 730,00</b>

Madame GUERRIER ne comprend pas le système de répartition des subventions 2006 appliqué à 5 clubs sportifs.

Monsieur le Maire explique que ces 5 clubs (Bac foot, Bac judo, Bac basket, Tennis club, Bac pétanque) fonctionnent sur l'année scolaire. C'est en rapport avec l'évolution de leur budget que la Municipalité provisionne un montant de subvention, versée fin septembre, après la clôture de l'exercice du club qui a lieu fin août. Ce dispositif permet au club de réaliser un budget prévisionnel plus juste et d'obtenir une subvention sur la saison effective.

Madame COIGNET prend la parole pour justifier l'augmentation de la subvention versée à l'OMCA. Dans le secteur des activités, elle souligne l'augmentation de 13% du nombre d'adhérents, notamment pour les cours de piano et de solfège. Les différents tarifs des activités sont restés stables, la volonté de la municipalité étant de ne pas répercuter auprès des pratiquants la hausse des charges. Par conséquent, elle explique le choix du maintien de ces cours particuliers même si cette activité reste déficitaire. Elle annonce également une augmentation de 9,5% de charges salariales supplémentaires qui se justifie par le remplacement de 2 professeurs de musique en congés de maternité et l'embauche d'une comptable rétribuée par l'association avec le système de chèque emploi service. En ce qui concerne la branche événementielle, (soirée salsa, concerts, fête de Noël, retraite aux flambeaux...) elle se félicite du taux de participation. Il arrive aussi que certaines opérations nécessitent la présence d'un service de sécurité, engendrant de fait une dépense supplémentaire. Pour l'ensemble des manifestations, dont le coût est non négligeable, elle rappelle la vocation de l'OMCA dont le choix est de proposer la gratuité ou une participation minime aux Bouffémontois.

Madame COIGNET tient d'ailleurs à confirmer que le festival de l'enfance est organisé le 30 mars prochain pour les maternelles et les 24 et 25 avril pour les écoles primaires. C'est un spectacle de qualité dont le coût est estimé à 6700€ avec une participation proposée de 3€ par enfant.

En réponse à Monsieur NEVEU, Madame COIGNET explique que la création des cours collectifs n'équilibre pas le déficit engendré par les cours particuliers mais qu'ils compensent en partie. Elle souligne le succès des activités « violon » et « danses orientales » qui seront pérennisées.

Madame COIGNET confirme à Madame GUERRIER que l'OMCA est affiliée à des organismes nationaux ou départementaux dont l'ADIAM. En ce qui concerne l'aide aux paiements des activités, Madame COIGNET rappelle que le nombre d'adhésions est de 500, ce qui nécessite une gestion rigoureuse. Néanmoins, des facilités de paiement peuvent être accordées ou transformées, en fonction des cas, par une participation échange/bénévolat.

Pour répondre à Monsieur VIALAS, Madame COIGNET ajoute que cette subvention à l'OMCA sera reportée sur 2007. Elle indique que la construction du pôle culturel permettra, à la culture, de rentrer dans une vraie stabilité.

Monsieur VIALAS intervient sur le secteur social et constate, comme l'an passé, que la subvention octroyée au CCAS reste constante malgré l'évolution de la précarité, du chômage et de la situation sociale de la France.

Monsieur MAZEL remercie Monsieur BOUGOUIN pour le travail de fond réalisé au CCAS. En effet, la mise en place d'un réseau a permis au service social d'intervenir plus rapidement et, avec un même budget, d'aider un plus grand nombre de personnes.

Monsieur le Maire confirme que tous les besoins sont assurés et souligne que l'évolution du budget dépend de quelques particularités : les secours d'urgence et les allocations trimestrielles. Néanmoins, il rappelle la création, en 2003, de l'Aide Municipale Exceptionnelle qui permet au CCAS de poursuivre sa démarche d'aide aux personnes les plus démunies avec une répartition plus équitable.

En réponse à Monsieur VIALAS, Monsieur BESNIER fait remarquer l'effort conséquent apporté au centre social par la création de 8 activités supplémentaires.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle le dispositif du Plan Social Familial qui a pour intérêt de regrouper des informations et permettre de mieux comprendre les situations délicates de certains administrés.

Monsieur VIALAS demande des explications sur la provision de 2.500€ inscrite pour l'association AMAD.

Monsieur le Maire précise que cette provision sera versée, après étude, si la demande est justifiée. En effet, ce dossier sérieux peut s'avérer lourd de conséquences dans le fonctionnement des aides ménagères.

Monsieur le Maire explique à Monsieur NEVEU que la variation entre la demande et le montant de la subvention réellement octroyée est fonction de l'estimation réalisée en fin d'année et de la clôture du compte administratif du CCAS qui a démontré, en début d'année 2006, un excédent.

En ce qui concerne le projet de l'Association Frères des Hommes, Monsieur le Maire répond à Madame GUERRIER que cette action, présentée par Madame GIROT, Présidente de l'Association, lors d'un Conseil Municipal, doit être montée principalement par l'Association. Il précise que l'OMCA et la Caisse des Ecoles sont partenaires des opérations de l'Association. De plus, Monsieur MAZEL confirme l'aide apportée à Madame GIROT dans la recherche de sponsors auprès des entrepreneurs de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 6 abstentions (M. Vialas avec pouvoir de Mme Gay - Mme Guerrier avec pouvoir de Mme Godard - M. Neveu avec pouvoir de M. Robert) décide d'accorder pour l'année 2006, une subvention aux associations précitées.

**Point n° 5 : Adoption des budgets annexes eau potable et assainissement :**

**BUDGET D'EAU POTABLE**

*1) section d'exploitation*

<b>DEPENSES</b>			
	CREDITS 2005	REALISE 2005	BUDGET 2006
Art.6378 Redevance S.I.A.E.P.	4 000,00	0,00	4.000,00
Art.6611 Charges financières des emprunts	2 245,00	2 242,57	1 900,00
Art.6815 Dotations aux amortissements	20 815,00	20 812,44	20.860,00
Art.023 Virement à la section d'investissement	11 123,27		7 024,27
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>38 183,27</b>	<b>23 055,01</b>	<b>33 784,57</b>

<b>RECETTES</b>			
	CREDITS 2005	REALISE 2005	BUDGET 2006
Art.70128 Vente de produits. Surtaxe sur l'eau	20 000,00	20 908,77	20 000,00
Art.777 Quote-part subvent. d'investissement	8 254,00	8 253,58	8 254,00
Art.002 Excédent antérieur reporté	9.929,27	9 929,27	5 530,57
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>38 183,27</b>	<b>39 091,62</b>	<b>33 784,57</b>

Surtaxe sur l'eau : 0,08 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2005, idem pour l'année 2006

*2) Section d'investissement*

<b>DEPENSES</b>				
	CREDITS 2005	REALISE 2005	REPORTS	BUDGET2005
Art.139 Subvent. investissem. transférées au compte de résultat	8 254,00	8 253,58		8254,00
Art.1641 Remboursement emprunts en capital	14 000,00	13.888,28		14.500,00
Art.2315 Immobilisations en cours	240 094,28	1 723,24	238 371,04	5 130,57
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>262 348,28</b>	<b>23 865,10</b>	<b>238 371,04</b>	<b>27 884,57</b>

**TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2006**

**266 255,61**

<b>RECETTES</b>				
	CREDITS 2005	REALISE 2005	REPORTS	BUDGET2006
Art. 1068 Réserve sur excédent d'exploitation				10 506,04
Art. 1318 Autres subv. équip. part TVA		507,65		
Art.28153 Amortissem.Immobilisations	20 307,00	20 305,39		20.350,00
Art.28183 Amortissem.Immobilisations	508,00	507,05		510,00
Art.021 Virement de la section d'exploitation	11 123,27	0,00		7 024,57

Art. 001 Excédent antérieur reporté	230 410,01	230 410,01		227 865,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>262 348,28</b>	<b>251 222,45</b>	<b>0,00</b>	<b>266 255,61</b>

<b>TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2006</b>				<b>266 255,61</b>
--	--	--	--	-------------------

Monsieur BESNIER précise que la commission environnement, réunie le 8 mars 2006, a poursuivi sa réflexion sur la distribution de l'eau potable et l'étude d'intégration au SIAEP de Montsourt.

Dans l'attente de la décision de ce Syndicat, Monsieur le Maire rappelle que l'objectif pour Bouffémont est d'assurer la pérennité de son service d'eau potable et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget de distribution d'eau potable.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### 1) Section d'exploitation

<b>DEPENSES</b>			
	CREDITS 2005	REALISE 2005	BUDGET 2006
Art.6222 Rémunérat. SFDE sur facturation	1 600,00	1 367,03	1 600,00
Art.6262 Frais de télécommunication	600,00	0,00	0,00
Art.6281 Services extérieurs. Syndicats	550,00	522,94	550,00
Art.6611 Intérêts des emprunts	5 900,00	5 499,22	4 200,00
Art.673 Titres annulés s/exercices antérieurs	100,00	0,00	100,00
Art.6815 Dotations aux amortissements	20 850,00	20 842,95	22 500,00
Art.023 Virement à section d'investissement	32 100,00	0,00	23 650,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>61 600,00</b>	<b>28 232,14</b>	<b>52 600,00</b>

<b>RECETTES</b>			
	CREDITS 2005	REALISE 2005	BUDGET 2006
Art.7061 Redevance d'assainis.	40 000,00	50 053,93	50.000,00
Art.748 Subv. Exploit. Primes AQUEX	19 000,00	25 892,00	
Art.777 Quote-part subventions investissement	2 600,00	2.564,97	2.600,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>61 600,00</b>	<b>78 510,90</b>	<b>52 600,00</b>

Redevance d'Assainissement : 0,19 euro/m<sup>3</sup> pour l'année 2005, idem pour l'année 2006

#### 2) Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>				
	CREDITS 2005	REALISE 2005	REPORTS	BUDGET 2006
Art.139 Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	2.600,00	2.564,97		2.600,00
Art.1641 Annuité d'emprunts, en capital	30.000,00	27 530,33		31.000,00
Art. 1687 Autres dettes (annuité SIAH)	71 749,85	71 749,85		20 000,00
Art. 2315 Immobilisations en cours	427 221,65	0,00	254 052,27	101 480,39
Art. 238 Immobilisation en cours constat dette	318 719,37	318 719,37		
Art. 238 Immo. en cours Tx SIAH annuité 2005		173 169,38		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>850 290,87</b>	<b>593 733,90</b>	<b>254 052,27</b>	<b>155 080,39</b>

**TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2006**

**409 132,66**

<b>RECETTES</b>				
	CREDITS 2005	REALISE 2005	REPORTS	BUDGET 2006
Art.1068 Réserves.Excédents d'exploitation	20.788,06	20 788,06		50 278,76
Art.13111 Subvent.Equipem.Agence de l'eau	0,00	18 764,00		
Art. 1313 Subvention Equipem. Département	0,00	69 889,98		
Art.1687 Autres dettes. Tx SIAH Constat dette	318 719,37	318 719,37		
Art.28153 Amortissement immobilisations	20 850,00	20 842,95		22 100,00
Art.021 Virement de la section d'exploitation	32 100,00	0,00		23 650,00

Art. 001 Excédent antérieur reporté	457 833,44	457 833,44		313 103,90
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>850 290,87</b>	<b>906 837,80</b>	<b>0,00</b>	<b>409 132,66</b>

TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2006

409 132,66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget d'assainissement.

#### **Point n° 6 : Décisions annexes au budget**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte

- ✓ de maintenir le montant de la prime annuelle allouée au personnel stagiaire, titulaire, auxiliaire et contractuel, en fonction de la valeur du point de la Fonction Publique Territoriale, à 777 € sur la base d'un temps complet.
- ✓ de revaloriser la prime annuelle des assistantes maternelles en vertu de l'évolution du SMIC, soit 632 €

En ce qui concerne les assistantes maternelles, Monsieur le Maire informe que lors du dernier Comité Technique Paritaire une demande de rétroactivité a été formulée. Il précise que ce dispositif, inscrit dans la charte des assistantes maternelles, ne pourra pas être appliqué puisqu'il n'a pas été prévu budgétairement.

S'agissant de la revalorisation des différents tarifs municipaux, celle-ci sera effectuée en juin pour une application au 1<sup>er</sup> septembre.

#### **Point n° 7 : Approbation des comptes de gestion de Monsieur le Receveur**

Monsieur GRANDJEAN rappelle que lors de la séance du 10 mars 2006, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs 2005 de la Commune, de l'eau potable et de l'assainissement. Il indique que le Conseil Municipal de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2005, en adoptant les comptes de gestion dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs 2005.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion de Monsieur le receveur pour l'année 2005

#### **Point n° 8 : Dotation Globale d'Equipement 2006**

Monsieur le Maire présente les opérations proposées dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2006. Ces travaux seront subventionnés au taux de 35 et 40 % du montant HT.

- *Réhabilitation des châssis et fenêtres de l'école élémentaire du Trait d'Union pour un montant HT de 102 414 €*
- *Réfection cour élémentaire du Village pour 43 142€ HT*
- *Réhabilitation des espaces extérieurs de l'école maternelle des Hauts Champs pour un montant de 33 204.50€ HT*
- *Aménagement aires de jeux Place Eiffel pour 37 920.77€ HT*
- *Achat de matériel et logiciels informatiques pour un montant HT de 15 533€*
- *Mise aux normes de désenfumage Centre de Loisirs Primaire pour 10 957.76€ HT*
- *Sécurisation des abords de l'école élémentaire des Hauts Champs pour 5 076.36€ HT*
- *Rénovation de la porte de la cantine des Hauts Champs pour 3 345€ HT*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2006 et précise que cette demande sera accompagnée des dossiers techniques et des plans de financement.

#### **Point n° 9 : Adhésion de la commune de Carrières-sur-Seine (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France**

Monsieur le Maire informe qu'en date du 30 janvier 2006, le Comité d'Administration du Syndicat a adopté l'adhésion de la Commune Carrières-sur-Seine (Yvelines) au SIGEIF pour les deux compétences « gaz » et « électricité ».

Conformément à l'article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du Comité Syndical du SIGIEF portant sur l'adhésion de la Commune de Carrières-sur-Seine..

## **Point n° 10 : Contrat de fourniture et d'installation et de suivi de projet Ville/ACS pour le système télébilletique (Navigo)**

Monsieur GRANDJEAN informe que la généralisation de la télébilletique décidée par le Syndicat des Transports d'Ile de France (S.T.I.F.), dans le cadre du projet Navigo, conduit les entreprises et villes (dont la commune de Bouffémont) membres de l'Organisation Professionnelle des Transports d'Ile de France (OPTILE) à réaliser des investissements en matériels et logiciels télébilletiques et à exploiter le système télébilletique.

Pour la mise en œuvre de ce projet, un accord-cadre sous la dénomination de "protocole télébilletique" a été conclu entre le S.T.I.F. et OPTILE agissant au nom et pour le compte de ses adhérents. Le S.T.I.F. s'engage à financer les équipements du système de validation sous forme de subventions versées aux transporteurs, maîtres d'ouvrage pour les équipements de leur ressort. De leur côté, OPTILE et ses mandants s'engagent à adopter un mode d'organisation pour la maîtrise d'ouvrage du projet, la passation des commandes, les opérations de recette permettant le respect du calendrier établi par le S.T.I.F.

Les actions menées par OPTILE pour le compte de la ville sont notamment :

- . élaboration du cahier des charges fonctionnelles relatif aux équipements télébilletiques
- . définition des exigences contractuelles minimales applicables aux contrats de fourniture et d'installation des équipements télébilletiques
- . opérations de recette en usine et sur site pilote des équipements télébilletiques
- . collecte, coordination et suivi du planning d'installation des équipements télébilletiques
- . coordination de la mise en service des équipements télébilletiques.

C'est dans ce cadre qu'intervient le contrat de fourniture et d'installation d'équipements à conclure avec la société A.C.S., un des deux titulaires du marché sélectionnés par OPTILE et obéissant du point de vue d'OPTILE à une double contrainte :

- . le souhait d'une ouverture au public simultanée dans toute l'Ile de France
- . la nécessité de cesser au plus tôt la fabrication des actuels coupons de Carte Orange.

Le contrat est de 36 mois à compter de sa signature. Les prestations de fourniture et d'installation des équipements télébilletiques s'effectueront dans un délai de 6 mois. Compte tenu de la nature du projet, un Plan d'Assurance Qualité sera établi en référence à la norme ISO9001 garantissant, après approbation par la ville de Bouffémont, la mise en œuvre des modalités techniques et opérationnelles du marché.

Le coût du marché à conclure avec A.C.S. s'élève à 19 462 € H.T soit 23 276 € TTC investissement et fonctionnement compris. A ce coût s'ajoutent les coûts Connex et Cars Rose.

Les deux prestations des sociétés CONNEX et Cars Rose, faisant l'objet des décisions citées au Point n° 11, sont parties intégrantes du projet Navigo. Ces deux sociétés interviendront dans le cadre de leurs compétences respectives :

- . CONNEX pour le planning et suivi des opérations, une expertise et une assistance technique ainsi qu'une formation des conducteurs au système (coût 6 500 € H.T.)
- . Cars Rose, filiale de CONNEX, pour l'exploitation du système (maintenance du système au sol et fourniture des statistiques de validation) (coût 4 000 € H.T.).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de fourniture et d'installation, et de suivi de projet entre la Ville de Bouffémont et la société A.C.S.

## **Point n° 11 : Décisions du Maire**

Conformément à l'article L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

/ N° 2005.11 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Société CONNEX - déploiement du système télébilletique Navigo

/ N° 2005.12 - Convention de prestation de service Cars Rose - déploiement du système télébilletique Navigo

/ N° 2005.13 - Protocoles d'accord pour l'accueil individualisé dans les restaurants scolaires et les Centres de Loisirs

En réponse à Monsieur MAZEL, Madame FOURIER précise que ce protocole est signé uniquement pour raisons médicales.

A l'interrogation de Monsieur VIALAS sur la consommation des volailles, Madame FOURIER rappelle les propos tenus par Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 27 janvier dernier, et précise qu'aucune dérogation n'a été apportée aux menus établis par la Commission Restauration sauf bien évidemment des aménagements pour raison de santé.

Monsieur BESNIER ajoute qu'un récapitulatif sur le dispositif mis en place pour la grippe aviaire sera publié dans les «Nouvelles» du mois d'avril.

/ N° 2005.14 - Convention de formation informatique avec Guidance Formation « Word initiation »

/ N° 2005.15 - Convention de formation informatique avec Guidance Formation « Excel initiation »

/ N° 2005.16 - Convention de stage Civitas - Action DADS-U

/ N° 2006.01 - Contrat administratif d'occupation du domaine privé communal à titre précaire et révocable appartement type F 5 au 4 rue des tanneurs

/ N° 2006.02 - Convention entre le Centre Social et l'Association Groupe Episode

/ N° 2006.03 - Convention de stage Civitas - Gestion financière M14

### **Point n° 12 : Questions Diverses**

#### ***Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés***

Monsieur le Maire informe que le Président du Conseil Général a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du 1<sup>er</sup> avril au 3 mai 2006.

Le dossier comprenant : le plan révisé, une notice explicative et l'étude préalable à la révision du Plan est consultable en mairie.

Un registre d'enquête sera déposé à l'Hôtel du Département à Cergy Pontoise, en mairie de Persan, en mairie de Garges les Gonesse, à la Direction des services techniques de la mairie de St Gratien, au château de Théméricourt siège du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vexin François et en mairie d'Argenteuil.

#### ***Projet d'implantation d'une antenne relais***

Monsieur BESNIER indique qu'il a reçu récemment des responsables opérateurs SFR/ORANGE souhaitant, dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre l'Union des Maires et différents partenaires, retirer l'antenne située au Centre Médical Jacques Arnaud pour implanter un relais au niveau du golf.

Monsieur VIALAS s'interroge sur les précisions techniques de ce dossier.

Monsieur le Maire précise que, lors de cette rencontre, il a donné connaissance de la mobilisation organisée en 2001 contre l'implantation d'une antenne relais à la SOBEFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

La Secrétaire  
C. FOURIER

Le Maire  
G. BESNIER